

En 2007, le budget de la commune d'Ermont se veut fidèle aux grandes orientations municipales de ces dernières années. D'une part, respecter les priorités que sont le cadre de vie, la solidarité et le service à la population. D'autre part, conserver la méthode de rigueur impliquant un contrôle étroit des dépenses de fonctionnement et un budget d'investissement à la fois dynamique et soucieux de maintenir le faible taux d'endettement de la commune.

BUDGET

Pérenniser des services publics de qualité



Dans un contexte national où la consommation des ménages progresse, le Projet de Loi de Finances pour 2007 élaboré par le Gouvernement se fonde néanmoins sur une prévision prudente de croissance avoisinant 2,25 %. Dans cette perspective, les concours de l'Etat au profit des collectivités territoriales s'élèvent à 45 milliards d'euros environ. L'Etat redistribue en effet certaines sommes aux collectivités (régions, départements, communes) par le biais de plusieurs participations parmi lesquelles on distingue les dotations de fonctionnement, destinées à compenser les transferts de charges issus des lois de décentralisation et assurer une certaine péréquation entre les richesses des collectivités ; les dotations d'équipement qui permettent de soutenir les efforts d'investissement. Pour Ermont, le montant prévisionnel des dotations de l'Etat s'établit cette année à 8 450 000 € en section de fonctionnement.

C'est dans ce contexte que le Conseil municipal a adopté le 14 décembre dernier son budget primitif 2007, acte politique majeur de la commune. Le cumul du budget de la commune pour cette année s'établit en recettes et en dépenses à la somme de 41 431 385 €. Entre rigueur et ambition essentielles pour la gestion de notre ville, le document voté est fidèle aux grandes orientations de ces dernières années : il en respecte les priorités et la méthode.

Les priorités

A Ermont, les priorités sont données au cadre de vie (espaces publics, voirie, éclairage), à la solidarité (aide aux plus démunis et prévention santé), aux services à la population (enfance, jeunesse, seniors). La municipalité veillera simultanément à ce que le budget de la communauté d'agglomération Val-et-Forêt respecte les priorités qui lui ont été fixées (sécurité, transports, emploi et environnement) et qui ont des effets directs et positifs sur la vie de notre commune.

Le cadre de vie

En matière de fonctionnement comme d'investissements, la priorité accordée au cadre de vie se traduit par la progression des crédits consacrés à la voirie, à l'éclairage et aux espaces publics (plantations d'arbres, arrosage automatique des espaces verts). Pour exemples, le budget de cette année compte 397 550 €, contre 93 000 € en 2006, destinés à l'entretien courant de la voirie ou encore 830 000 €, contre 480 000 € en 2006, alloués aux opérations d'aménagement des chaussées et trottoirs. L'objectif est de renforcer la sécurité et le confort des usagers, et notamment des personnes handicapées. Certains projets de voirie seront cofinancés par le conseil général du Val d'Oise et la communauté d'agglomération Val-et-Forêt. Une charte sera élaborée afin de donner une réelle cohérence technique et esthétique aux

équipements et au mobilier urbain. La municipalité continuera à rénover des écoles (Eugène Delacroix et Louis Pasteur notamment), avec une dotation globale d'équipement de 700 000 € pour l'Action éducative et les centres de loisirs. Cette année encore, des crédits importants, 180 000 €, seront consacrés à la mise aux normes de sécurité du patrimoine communal.

Solidarité et services à la population

Les services sociaux, éducatifs, de la jeunesse et de la petite enfance resteront les services prioritaires. La municipalité intensifie l'effort entrepris dans plusieurs domaines. Tout d'abord en matière de soutien scolaire et notamment sa collaboration avec l'Education nationale (afin de renforcer la mixité sociale au collège notamment). Ensuite, l'accueil des tout-petits (en 2007, la nouvelle crèche fonctionnera à plein régime) et enfin, la prévention santé (dans le cadre du dispensaire, du Service municipal Jeunesse ou de l'école).

En plus des politiques sociales classiques et de l'aide à l'Epicerie Sociale d'Ermont et au nouveau *Resto du cœur* de Taverny, les opérations lancées en 2006 pour l'accueil des collégiens exclus temporairement ou définitivement ou pour la réinsertion des détenus de la maison d'arrêt d'Osny (cf. magazine municipal de septembre dernier) verront leurs moyens ren-

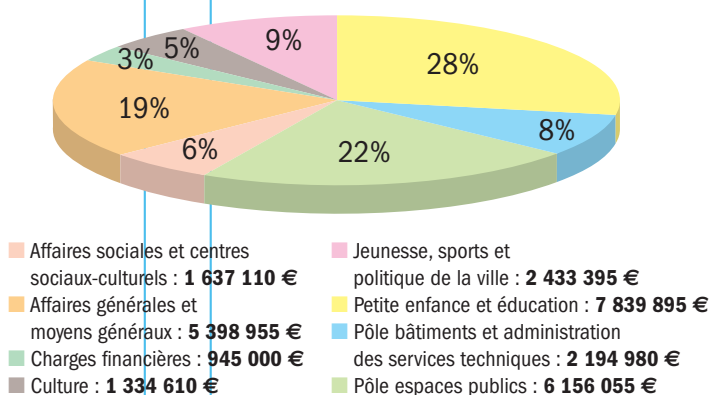




forcés dans le cadre des crédits de la politique de la ville. De même, la construction de l'aire d'accueil des gens du voyage conformément au schéma départemental imposé par la préfecture sera menée à bien même si les promesses de subventions s'avèrent, comme à l'habitude, moins généreuses que prévues.

La commune continuera à soutenir la rénovation du logement social entreprise depuis plusieurs années par l'OPAC d'Ermont et qui concernera en 2007, la résidence des Bapaumes et la résidence Jeanne d'Arc.

Répartition des crédits d'activités des services municipaux en 2007 (hors opérations d'ordre)



Le DOB

Le Débat d'Orientations Budgétaires (DOB), tenu à Ermont le 30 novembre dernier, est obligatoire dans les régions, les départements et les communes de plus de 3 500 habitants, leurs établissements publics administratifs et les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3 500 habitants (articles L. 2312-1, L. 3312-1, L. 4311-1, et L. 5211-26 du Code général des collectivités territoriales). Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- d'être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité ;
- d'échanger sur les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

Il donne également aux conseillers municipaux la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Respect de l'équilibre budgétaire

La méthode de rigueur de la municipalité quant au budget implique un contrôle étroit des dépenses de fonctionnement et notamment de la masse salariale et un budget d'investissement à la fois dynamique et soucieux de maintenir le faible taux d'endettement de la

commune. Les bases financières de notre commune sont saines : les grands équilibres sont respectés, l'imposition est inférieure à la moyenne des villes de notre strate, le niveau d'endettement est faible malgré le rythme soutenu des investissements.

Endettement

Dettes	CA 2002	CA 2003	CA 2004	CA 2005	Moy. Nat. 03 20000 à 50000 h.	Moy. Rég. 03 20000 à 50000 h.
Endettement (stock de dette en K€)	20 291	17 395	17 843	20 309		
Endettement en €/habitant	729	625	641	730	1 037	1 035
Capacité désendettement (endettement/épargne brute) en année	3,37	3,70	2,13	4,37	6,10	5,90
Endettement/recettes de fonctionnement	72 %	60 %	58 %	70 %	80 %	72 %
Annuité en K €	2 624	2 011	1 939	1 628		
Annuité/recettes de fonctionnement	9 %	7 %	6 %	6 %	13 %	11 %

Investissements et dépenses de fonctionnement, un budget équilibré

Le contexte dans lequel le budget 2007 a été bâti est difficile : les recettes ne progressent guère et les dépenses doivent donc être rigoureusement contrôlées. La stagnation des recettes est le résultat du maintien en l'état des dotations du gouvernement, qu'il s'agisse des dotations générales ou de solidarité. Quant aux recettes fiscales ou à celles des tarifs et redevances, leur évolution suivra simplement celle de l'inflation car, du fait de la faible base fiscale de la commune, toute hausse n'a que des effets limités et pénalise une population dont les revenus ont eux aussi stagné en 2006. Il faut

attendre la venue d'une nouvelle population dans les logements construits dans les années à venir pour que l'assiette fiscale progresse de façon réelle. Comme d'habitude, la municipalité a recherché systématiquement les cofinancements du département, de la région, de l'Etat pour ses projets d'investissement et pour certaines de ses dépenses de fonctionnement, notamment celles qui relèvent de la politique de la ville. La négociation du nouveau Contrat de Cohésion Sociale (CUS) avec l'Etat et du nouveau contrat CIVIC avec le département a été menée dans cet esprit.

Les dépenses et recettes de fonctionnement en chiffres

Section de fonctionnement - milliers €	CA 2003	CA 2004	CA 2005
Recettes courantes de fonctionnement [a]	28 835	30 564	29 199
Dotations de fonctionnement	6 800	7 282	7 565
Impositions directes	9 954	10 266	10 694
Autres recettes fiscales	3 899	3 840	4 561
Autres recettes de fonctionnement (solde recettes de gestion)	8 182	9 176	6 379
Dépenses de gestion [b]	23 357	23 324	24 073
Frais de personnel	14 000	14 026	13 545
Transferts versés (subventions et fonds concours)	1 670	1 475	1 857
Autres dépenses de fonctionnement	7 687	7 823	8 671

Le financement des plus gros projets

De même, les projets les plus lourds de 2007 seront pris en charge par les structures intercommunales, au financement desquelles Ermont participe largement. La communauté d'agglomération Val-et-Forêt pilote l'aménagement du quartier de la gare d'Ermont Eaubonne, dont le budget a été bouclé et qui sera en équilibre.

Le nouveau commissariat, situé au quartier des Arts, dont les travaux débutent en 2007, sera lui aussi pris en charge par la communauté d'agglomération. Le syndicat mixte d'Ermont et d'Eaubonne, créé pour construire la nouvelle école Jean Jaurès, pilote les travaux commencés, tout comme le syndicat du lycée Van Gogh le fait pour le nouveau gymnase en cours de construction.



Le nouveau commissariat de police.

Financement des dépenses d'investissement (en %)

	CA 2002	CA 2003	CA 2004	CA 2005
FCTVA/Dépenses d'investissement	26 %	21 %	9 %	4 %
Dotations et subventions/Dépenses d'investissement	21 %	17 %	11 %	13 %
Recettes d'investissement/Dépenses d'investissement	83 %	50 %	54 %	21 %
Epargne disponible	89 %	103 %	160 %	35 %
Emprunts	12 %	85 %	90 %	29 %

Effort d'équipement	CA 2002	CA 2003	CA 2004	CA 2005
Dépenses d'investissement €/habitant	175	121	160	378
Acquisitions et travaux/Recettes fonctionnement %	16 %	11 %	14 %	36 %

Imposition communale

On distingue trois taxes en matière d'impôts locaux : taxes foncières, d'habitation (TH) et professionnelles (dont bénéficient la communauté d'agglomération Val-et-Forêt).

2007 sera donc une année budgétaire particulièrement dynamique. D'une part, elle sera marquée par d'importants investissements sur

le territoire de la commune, destinés à garder des services publics de qualité dans les secteurs de base (éducation, sécurité, cadre de vie, sport notamment). D'autre part, l'accent est mis sur l'action sociale, la solidarité et les services à la population, mais aussi sur une gestion rigoureuse des deniers publics.

Un budget communal contenu

Si les recettes traditionnelles stagnent et imposent un effort accru de recherche de co-financements, les dépenses incombant au seul budget communal doivent être d'autant plus contenues que le budget de fonctionnement doit subir l'impact du coût de la nouvelle crèche collective (400 000 €) comme celui de la hausse des tarifs des fluides (soit plus de 270 000 € pour l'eau, le gaz, l'électricité et le carburant).

Compte tenu de ces contraintes, l'objectif de maintien de la qualité des services malgré la rigueur financière nécessite un effort accru pour limiter les dépenses inutiles et se concentrer sur l'essentiel.

	Taxe d'habitation 2006	Taxe foncière sur propriétés bâties 2006	Taxe foncière sur propriétés non bâties 2006
Ermont	14,32%	16,92%	81,83%
Eaubonne	14,10%	19,26%	35,69%
Franconville	15,95%	16,74%	119,63%
Saint-Gratien	12,10%	16,20%	43,43%
Saint-Leu-la-Forêt	16,86%	19,83%	98,12%
Sannois	16,88%	19,95%	62,69%
Taverny	14,86%	16,88%	43,31%

Equilibre général du budget 2007

Section de fonctionnement en K€	dépenses	charges à caractère général	charges de personnel	autres charges de gestion courante	charges financières	dotations aux amortissements, charges exceptionnelles et opérations d'ordre	virement à la section d'investissement	total dépenses de fonctionnement
		9 524	14 752	2 655	945	764	1 500	30 140
	recettes	produits des services et du domaine	produit des impositions directes et compensations fiscales	autres impôts et taxes	dotations et subventions	produits divers dont opérations d'ordre		total recettes de fonctionnement
		2 748	11 906	3 147	11 121		1 218	30 140

Section d'investissement en K€	dépenses	dépenses financières et travaux en régie 4 430 dont refinancement de la dette 3 M€	dépenses d'équipement (acquisitions et travaux)					total dépenses d'investissement
			6 862					11 292
	recettes	Fonds de compensation de la TVA et taxe locale d'équipement	Subventions d'équipement	Emprunts de financement, cautions reçues et refinancement dette (3M€)	Produit des cessions	dotations aux amortissements	virement de la section de fonctionnement	total recettes d'investissement
		1 425	866	4 818	1 983	700	1 500	11 292

Adjoint au Maire
Chargé des Affaires
générales, de
l'économie, des
finances et du
personnel :
Philippe Blanchet.